

# Commission Régionale des Compétitions

# Procès-verbal réunion du 7 janvier 2025

Réunion restreinte informatique du 7 janvier 2025

Présidence : Roland MEHN

Présents : Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Virginie ZERR, Claude KEIME

Administration: Maxime RINIÉ, Damien ENGEL

### Championnats U18 R1 F et U18 R2 F

#### **U18 R1F**

## Phase Élite

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 premières places de chacun des deux groupes participent au championnat U18 R1F Elite en phase 2 (1 groupe de 6 équipes):

NANCY ASNL - MAGNY RS - BAR LE DUC FC - STRASBOURG ALSACE RC - VENDENHEIM FC - MOLSHEIM ERNOLSHEIM ES

## Phase Espoir

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 dernières places de chacun des deux groupes participent au championnat U18 R1F Espoir (1 groupe de 5 équipes étant donné le forfait général de SEDAN ARDENNES CS) :

ESTAC TROYES - VANDOEUVRE US - COLMAR SR FA - VICTORIA IFM - CENTRE HAUT-RHIN

#### **U18 R2F**

#### Phase Élite

A l'issue de la première phase, le premier de chacun des 9 groupes et les 3 meilleurs classés 2e participent au championnat U18 R2F Elite (2 groupes de 6 équipes) : OLYMPIQUE REMOISE – ENT. ST DIZIER MO FF – ENT. METZ MONTIGNY 2 – ENT. MERCY ALGRANGE – ENT. ESPOIR 22 – STRG FCOSK 06 – ERSTEIN AS – FC NIEDERHERGHEIM – MULHOUSE AZZURRI

Départage des classés 2èmes U18 R2F au ratio :

1. FLIZE US: 2,17 pts

2. PAYS DE SIERENTZ EJ: 2,125 pts

3. CHAUMONT FC: 2 pts

4. THIONVILLE LUSITANOS: 1,875 pts

5. KOMETRIB SJ: 1,75 pts6. SCHILTIGHEIM SC: 1,75 pts

7. SELESTAT SC: 1,7 pts 8. AUGNY AC: 1,5 pts 9. HOLTZHEIM AS: 1,5 pts

## Phase Espoir

Toutes les autres équipes participeront au championnat U18 R2F Espoir. Il est possible de rejoindre ce championnat en phase 2 sans avoir participé à la phase 1 (date butoir 31 janvier).

# - Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

**Roland MEHN** 

THE STATE OF THE S